

groupes égaux). Par exemple, le revenu net moyen, avant déduction des impôts, des 20% de l'ensemble des familles formant le quintile inférieur est de \$5,035 comparativement à \$22,696 pour les 20% formant le quintile supérieur.

Comme on pouvait s'y attendre, la part des dépenses totales du budget familial consacrée à des postes particuliers varie considérablement d'un quintile à l'autre. Les 20% des familles situées dans le quintile inférieur ont consacré en moyenne 47.2% de leurs dépenses totales uniquement à l'alimentation et au logement. Le pourcentage va en diminuant et tombe à 26.9% seulement pour les 20% du quintile supérieur. Ce groupe-ci a dépensé une part un peu plus élevée de son budget total pour des postes tels que l'habillement, l'ameublement, les déplacements et les loisirs. Toutefois, la principale différence compensatoire réside dans le montant des impôts personnels, qui représente 6.8% seulement des dépenses totales des familles du quintile inférieur, contre 23.5% pour les familles du quintile supérieur. La preuve que les familles situées dans les quintiles plus élevés jouissent d'une situation financière plus favorable que les autres bien qu'elles aient à payer beaucoup plus d'impôts apparaît dans la variation nette de l'actif et du passif pour 1972, qui s'échelonne entre un déficit moyen de \$305 pour les familles du quintile inférieur et un gain de \$2,263 pour celles du quintile supérieur. D'autres différences intéressantes dans les caractéristiques des familles selon qu'elles appartiennent à des groupes à faibles revenus ou à revenus élevés, comme l'indique le tableau 6.10, apparaissent dans les pourcentages suivants: propriétaires de logement, de 34.2% de l'ensemble des familles à 72.6%; propriétaires d'automobile ou de camion, de 43.6% à 89.3%; et épouses travaillant à temps plein, de 3.9% à 31.6%. Il faut aussi remarquer que les catégories successives de revenu ne constituent pas des groupes homogènes pour ce qui est de la taille de la famille ou du nombre de gagners à temps plein; la taille moyenne de la famille passe de 2.80 personnes dans le groupe inférieur à 4.07 dans le groupe supérieur, et le nombre de gagners à temps plein de 0.32 à 1.53.

6.3 Programmes fédéraux de sécurité sociale

Les administrations publiques fédérale, provinciales et locales offrent un vaste éventail de programmes de sécurité du revenu et de services sociaux, et les services fournis par les organismes bénévoles viennent compléter les programmes financés et administrés par le secteur public.

Les organismes fédéraux dont l'activité s'exerce dans ce domaine comprennent la Commission d'assurance-chômage, le ministère des Affaires des anciens combattants, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier administre le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, les Allocations familiales et le Régime d'assistance publique du Canada.

Le Conseil national du bien-être social, composé de 21 citoyens, représente les consommateurs et les organismes de bien-être et fait fonction d'intermédiaire entre des groupes de citoyens et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Une révision fédérale-provinciale du système canadien de sécurité sociale est en cours depuis le printemps de 1973. Les ministres fédéral et provinciaux du Bien-être ont tenu des réunions à cette fin. Lors de la première réunion en avril 1973, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté un document de travail sur la sécurité sociale au Canada. Au cours de cette réunion, les ministres ont convenu d'adopter cinq stratégies principales comme base de la réforme du système de sécurité sociale. Ces stratégies ont trait à l'emploi, à l'assurance sociale, au supplément de revenu, aux services sociaux et aux relations fédérales-provinciales dans la mesure où ces divers éléments touchent au système de sécurité sociale du pays. La Conférence des ministres du Bien-être a également créé le Comité permanent de la sécurité sociale dont le rôle est de diriger les activités de trois groupes de travail fédéraux-provinciaux, soit les groupes de l'emploi, des services sociaux et du maintien du revenu. Les ministres se sont réunis à cinq reprises. Lors de la plus récente réunion qui a eu lieu en février 1975, ils ont demandé aux groupes de travail d'élaborer un programme cadre dont découlerait un «programme de soutien du revenu» à l'intention de certaines catégories de chômeurs et une «mesure d'incitation au travail» visant à ce que les personnes qui travaillent aient toujours un revenu supérieur à celui des personnes qui bénéficient d'une forme d'assistance. Les ministres ont également reconnu la nécessité d'une «stratégie d'emploi communautaire» en